



cda

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE DE L'ÎLE D'YEU

**COMITE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE
DE L'ILE D'YEU**

Assemblée Générale Ordinaire du 2 Février 2023

COMPTES ARRETES AU 31-12-2022

COMPTE DE RESULTAT

BILAN

ANNEXE DES COMPTES

Comité de développement de l'agriculture de l'île d'Yeu
Compte de Résultat au 31 décembre 2022

CHARGES	2022	2021
Fournitures et Petits équipements	67 €	345 €
Prestations de service	0 €	2 832 €
Prestations hébergement internet	0 €	287 €
Prestations défrichage	10 267 €	12 563 €
Prestations aménagements et travaux s/terrains agricoles	8 369 €	21 930 €
Frais d'Etudes et d'accompagnement	19 607 €	6 455 €
Assurance	172 €	0 €
Frais de formation et documentation	25 €	1 150 €
Frais de communication	368 €	1 174 €
Frais de déplacements, missions, réceptions	1 678 €	1 612 €
Frais de télécommunication	233 €	152 €
Total des charges externes	40 785 €	48 500 €
Charges de personnel	39 785 €	37 271 €
Total des charges d'exploitation	80 571 €	85 771 €
Charges diverses de gestion courante	148 €	0 €
Charges financières	0 €	159 €
Charges sur exercices antérieurs	8 878 €	3 049 €
Total des charges de l'exercice	89 597 €	88 979 €
Excédent de l'exercice	1 326 €	8 328 €
Total Général	90 924 €	97 307 €

PRODUITS	2022	2021
Cotisations et dons	645 €	885 €
Subvention Mairie de l'île d'Yeu (convention triennale)	36 000 €	36 000 €
Subvention Pdl Economie circulaire (2018-12244)	17 332 €	0 €
Subvention Pdl Terres Fert'île (2019-00091)	17 603 €	8 228 €
Subvention Ademe (180086)	0 €	20 424 €
Subvention Pdl PNA (2018-15044)	0 €	1 290 €
Subvention Pdl/Draaf N° 50	19 017 €	20 720 €
Subvention Terre de Liens	0 €	8 000 €
Total des subventions	89 951 €	94 662 €
Produits divers de gestion courante	262 €	
Produits exceptionnels et sur exercices antérieurs	15 €	1 760 €
Transferts de charges	50 €	
Total général	90 924 €	97 307 €

Comité de Développement de l'Agriculture de l'île d'Yeu
Bilan au 31 décembre 2022

ACTIF	2022	2021
Créances diverses	360 €	193 €
Collectif Agricole	0 €	7 338 €
Total des créances	360 €	7 531 €
Subvention Pdl 2018-12244	0 €	20 720 €
Subvention Pdl 2019-00091	0 €	17 602 €
Subvention Mairie	0 €	72 000 €
Subvention DRAAF 2021-N° 50	0 €	60 209 €
Total des subventions à recevoir	0 €	170 531 €
Banque Crédit Agricole Atlantique Vendée	17 001 €	25 995 €
Caisse	2 €	90 €
Total des disponibilités	17 003 €	26 085 €
Total général	17 363 €	204 147 €

PASSIF	2022	2021
Report à nouveau	8 328 €	
Résultat de l'exercice	1 326 €	8 328 €
Dettes fournisseurs	101 €	26 200 €
Rémunérations dues	0 €	1 870 €
Dettes sociales	2 620 €	4 871 €
Dettes diverses	1 131 €	0 €
Provision pour congés à payer	2 097 €	1 306 €
Charges à payer et produits à recevoir	1 760 €	-82 €
Total autres dettes	7 608 €	7 965 €
Subvention Mairie	0 €	72 000 €
Subvention PDL DRAAF 2021-N° 50	0 €	80 279 €
Subvention PDL 2019-00091	0 €	9 375 €
Total des subventions constatées d'avance	0 €	161 654 €
Total général	17 363 €	204 147 €

Comité de Développement de l'Agriculture de l'Île d'Yeu

Comptes arrêtés au 31-12-2022

ANNEXE DES COMPTES

Les comptes du CDA ont été établis conformément aux règles et méthodes comptables en vigueur, notamment le règlement N° 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'autorité des normes comptables, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Cet exercice est le premier exercice de 12 mois de l'association, le précédent incluant les activités transférées depuis le Collectif Agricole après la création du CDA le 27 janvier 2021.

1 – Faits significatifs de l'exercice

Une nouvelle convention a été conclue avec la Fondation du Patrimoine le 11 juillet 2022, d'une durée maximum de 5 ans dans le but de restaurer le réseau hydrographique de l'Île d'Yeu, le coût du projet est estimé à 281 903,10 €.

Il s'agit de collecter des dons à hauteur maximum de 100 000 €. A partir de 3 000 € les dons reçus seront bonifiés par la Fondation du Patrimoine à hauteur de 100 % : 100 € reçu = 100 € de subvention, dans la limite de 30 000 €.

Conformément à l'article 3 de ladite convention, une convention sera signée pour détailler ce financement.

Au 31 décembre 2022, la Fondation du Patrimoine a recueilli des dons à hauteur de 5 605 €, la bonification correspondante est de 2 605 €, ce qui représente une subvention de 8 210 € à recevoir sur les actions qui seront réalisées en 2023.

Une autre convention a été conclue le 5 décembre 2022 avec la fondation d'entreprise ENGIE pour accompagner dans le projet Au f'île de l'eau par le versement d'un don de 10 000 € : le suivi écologique, la formation des acteurs de terrain, les outils pédagogiques et l'évaluation du projet.

Il est prévu que cette subvention soit versée en 2023 sur présentation d'un calendrier prévisionnel des actions à mener.

Une troisième source de financement est assurée par la convention conclue le 9 décembre 2022 avec la Fondation du Patrimoine pour un montant de 50 000 € soit 17,7 % des dépenses relatives aux travaux d'inventaire, de diagnostic, de restauration et d'entretien du réseau hydrographique.

Pour ce projet d'un montant total de 281 903,10 €, le CDA a déjà obtenu trois sources de financement qui seront assurées dès lors que les dépenses prévues seront réalisées :

- Fondation du Patrimoine : appel aux dons	100 000 €
- Fondation Engie : subvention	10 000 €
- Fondation du Patrimoine : convention de financement	50 000 €

Soit un total de 160 000 €. Il reste à trouver un financement à hauteur de 120 000 € qui pourrait faire l'objet d'une convention triennale (2023/2025) permettant ainsi sa réalisation.

2 – Activité et compte de résultat de l'exercice.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 90 924 pour 97 307 € pour l'exercice précédent.

Comme précisé au point 3, compte tenu de la diversité des conditions de versement des subventions et autres concours financiers, leur mode de comptabilisation a été modifié afin de donner une image plus fidèle de l'actif.

En effet, certains concours sont acquis comme la subvention triennale de la commune de l'Île d'Yeu, d'autres ne sont versés que si les dépenses prévues sont justifiées, en cas de non réalisation, les subventions ne sont pas acquises.

Le compte charges sur exercices antérieurs fait apparaître cette année une charge de 8 878 € correspondant à ce changement de méthode dans les comptes de l'exercice 2022.

Le montant des cotisations et dons s'élève à 645 € pour 885 € pour l'exercice précédent.

Le montant des subventions reçues au cours de l'exercice s'élève à 89 951 € pour 94 662 € pour l'exercice précédent. Du fait du changement de méthode, ce montant de 89 951 € a été encaissé dans sa totalité sur le compte courant du CDA.

Les charges et produits de l'exercice sont conformes aux prévisions présentées à l'AG du 25 janvier 2022.

Le résultat de l'exercice 2022 s'élève à 1 326 €.

3 – Bilan

Afin de donner une image fidèle de l'actif et faciliter la lecture des comptes, les subventions à recevoir conformément aux conventions signées avec les différents organismes ne sont pas comptabilisées, mais font simplement l'objet d'une information dans l'annexe des comptes (voir ci-après).

La trésorerie disponible est de 17 001 €.

Au 31 décembre 2022, l'association bénéficie d'un concours bancaire de 40 000 € afin de pouvoir faire face à ses besoins en fonds de roulement du fait du décalage entre les dépenses engagées et payées et les subventions correspondantes dont la date de paiement est largement postérieure.

Ce prêt d'une durée de 12 mois a été versé en décembre 2022.

Au 31 décembre 2022 les dettes diverses s'élèvent à 7 608 € dont 1800 € de charges constatées d'avance correspondant aux dépenses engagées avec Nantes Université.

Etat des subventions et concours contractualisés au 31-12-2022 :

- Mairie de l'Île d'Yeu	36 000 €
- DRAAF Pays de Loire	41 192 €
- Engie	10 000 €
- Fondation du Patrimoine	8 210 € à recevoir sur potentiel de 100 000 €
- Fondation du Patrimoine	50 000 €

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice de 1326,49 € au compte Report à Nouveau.

4 – Perspectives

L'année 2023 sera la dernière année de la convention triennale (2021/2023) avec la Mairie de l'Île d'Yeu.

Désormais nous avons plus de visibilité sur les besoins structurels de financement de l'association que l'on peut estimer à 45 000 €.

En dehors des conventions susvisées, il conviendra de poursuivre la recherche de financements extérieurs pour poursuivre les actions engagées tant sur le plan de foncier agricole que celui de la rénovation du réseau hydrographique.

A ce jour et au-delà du 31 décembre 2024, il n'y a pas de visibilité financière possible.

En cas de réalisation d'une convention triennale (2023/2025) de 120 000 € évoquée au dernier paragraphe du point 1, le Comité de Développement de l'Agriculture de l'Île d'Yeu bénéficierait alors d'un équilibre financier jusqu'à la réalisation du projet de rénovation du réseau hydrographique estimé à 281 903 € dont l'achèvement se situerait fin 2025, voire courant 2026.

5 – Fait nouveau connu après la clôture de l'exercice.

Il n'y a pas de fait nouveau connu qui pourrait modifier les informations communiquées à l'assemblée générale